REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions et du numérique (DIN)
Police

Formulaire A

Dossier n° Réservé Police

Demande d'ouverture de dossier pour vol de drone

Réservé Préavis Police

Ce préavis n'autorise pas le vol

Validité de la demande :

- La présente demande est valable pour une durée de 12 mois, pour autant que les informations mentionnées ci-après restent valables.
- **Si la pilote ou le pilote est mineur ou sous curatelle, compléter également le Formulaire B**
- Les demandes pour une ouverture de dossier complètes doivent parvenir à la police au minimum 5 jours ouvrables avant le vol, sous risque de ne pas être prises en considération.
- Les demandes pour une ouverture de dossier doivent obligatoirement être accompagnées des copies : du ou des brevet(s) d'aptitude de pilote reconnu(s) par l'OFAC, du plan de la zone de vol, du document d'identité, des polices d'assurances responsabilité civile spécifiques. Ainsi que des photos du drone avec : l'homologation "CE", le n° d'exploitant, le n° de série, le n° du contrôleur de vol et la classe du drone utilisé. Sous risque de ne pas être prises en considération.

Date d'ouverture du dossier dès le :
Hauteur de vol souhaitée en mètre (AGL) :
But du vol (courte description) :
Adresse du vol : Commune : NPA :

Création du plan de la zone de vol et définition des zones avec interdiction et restriction **Joindre à la demande.**

Accès à la carte interactive pour créer le plan de vol et connaître les zones avec interdiction et restriction de vol, cliquez sur le **lien hypertexte** → **Carte**

Restrictions ***Copie de l'autorisation à joindre avec la demande d'ouverture de dossier.**

A moins de 5 km. de l'aéroport de Genève (GA) → ☐ OUI* ☐ NON
A moins de 300 m. d'un bâtiment public ou d'une organisation internationale → ☐ OUI ☐ NON
Zones protégées sauf autorisation de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) → ☐ OUI* ☐ NON
Zone de restriction (par ex : établissements pénitentiaires, établissements judiciaires, postes de couplage, sous stations électriques, etc.) ☐ OUI* ☐ NON
Vol nécessitant la catégorie SPÉCIFIQUE selon l'OFAC → ☐ OUI* ☐ NON
Dans le cadre d'une manifestation publique → ☐ OUI* ☐ NON

Renseignements concernant la pilote ou le pilote, la représentante ou le représentant légal, la curatrice ou le curateur

Nom :
Prénoms :
Souligner le prénom d'usage
Date de naissance :
Tél. mobile / fixe :
Civilité :
Nationalité :
E-mail :
N° d'enregistrement **(brevet pilote)** :

Adresse de facturation et personne de contact

Nom de l'entreprise :
Rue et numéro :
Tél. mobile / fixe :
Nom / Prénoms :
Souligner le prénom d'usage
NPA et localité :
E-mail :

Données complètes de l'aéronef sans occupant

Classe : C0☐ C1☐ C2☐ C3☐ C4☐ Autre :
Marque et modèle :
Poids total au décollage : charge utile comprise (en kg)
N° d'exploitant :
N° de série :
N° du contrôleur de vol :

Drone équipé d'un dispositif de recueil de données et/ou d'une caméra : ☐ Oui ☐ Non

Assurance responsabilité civile spécifique au vol d'aéronef sans occupant

Nom de l'assurance :
Valable du : au :
N° de police :

Signature de la pilote ou du pilote, de la représentante ou du représentant légal, de la curatrice ou du curateur

Par votre signature vous certifiez :

- Avoir pris connaissance du *"Règlement sur les émoluments et frais des services de police"* **(REmPol – F 1 05.15)**.
- Avoir complété le présent formulaire avec des informations exactes et conformes à la vérité.
- Avoir pris connaissances des informations importantes susmentionnées et celles relatives à la validité de la demande.
- Avoir pris connaissance des règles de *"Ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales"* (OACS - RS 748.941), concernant par exemple l'éventuelle exigence de souscription d'une assurance responsabilité civile.
- Avoir pris connaissances des prescriptions cantonales en la matière, soit du *"Règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation"* (RaLA – H 3 05.02).
- Avoir pris connaissance de la nouvelle réglementation Européenne sur les drones.
- Autoriser la brigade de sûreté du domaine aérien (BSDA) à communiquer le présent formulaire et le "Formulaire B" ainsi que leurs informations aux coordonnées de contact qui y figurent.

Signature

Lieu et date :

Formulaire B

Complément au Formulaire A *(pour mineurs ou personnes sous curatelle)*

Selon l'Ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales (OACS) Art. 26, al. 1 :

- Pour exploiter un drone en catégorie « ouverte », l'âge minimal est de 12 ans.
- Pour exploiter un drone en catégorie « spécifique », l'âge minimal est de 14 ans.

D'autres conditions peuvent être définies par l'OFAC selon la situation. Veuillez vous y référer.

Identité de la pilote ou du pilote

Civilité	:	Nom	:
Prénoms Souligner le prénom d'usage	:	Nom de naissance	:
Date de naissance	:	Nationalité	:

Document d'identité

Type de document	: ☐ Passeport	☐ Carte d'identité		Pays	:
Numéro	:			Fin de validité	:

Adresse et moyens de communication

Rue et numéro	:	NPA et localité	:
Tél. mobile / fixe	:	E-mail	:

Signature de la représentante ou du représentant légal, de la curatrice ou du curateur

Par votre signature vous certifiez :

- Avoir pris connaissance du *"Règlement sur les émoluments et frais des services de police"* **(REmPol – F 1 05.15)**.
- Avoir complété le présent formulaire avec des informations exactes et conformes à la vérité.
- Avoir pris connaissances des informations importantes susmentionnées et celles relatives à la validité de la demande.
- Avoir pris connaissance des règles de *"Ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales"* (OACS - RS 748.941), concernant par exemple l'éventuelle exigence de souscription d'une assurance responsabilité civile.
- Avoir pris connaissances des prescriptions cantonales en la matière, soit du *"Règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation"* (RaLA – H 3 05.02).
- Avoir pris connaissance de la nouvelle réglementation Européenne sur les drones.
- Autoriser la Brigade de sûreté du domaine aérien (BSDA) à communiquer le présent formulaire et le "Formulaire A" ainsi que leurs informations aux coordonnées de contact qui y figurent.

Signature du représentant légal

Lieu et date :

Informations importantes

1. Facturation

Veuillez prendre connaissance du *"Règlement sur les émoluments et frais des services de police (REmPol)" – "F 1 05.15"* consultable sur le site silgeneve.ch.

2. Autorisations

Lors de la planification de votre vol de drone, veuillez-vous rendre sur la carte interactive. Elle vous permettra de savoir si vous devez demander certaines autorisations :

i. **Zones soumises à autorisation de "Skyguide" :**
"Ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales (OACS)".

Zone de 5 km autour de l'aéroport de Genève (GA).
Zone CTR : Zone concernant la catégorie spécifique souhaitant voler à une hauteur de plus de 120m.
- "Skyguide" : Vols spéciaux — Skyguide et Vols de drones — Skyguide
- Demande en ligne : https://sfo.skyguide.ch/operator/requets

ii. **Zones protégées selon "OROEM" et "RFaune" soumises à autorisation :**
"Ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM)".
"Règlement d'application de la loi sur la faune (RFaune)" – "M 5 05.01".

Ces autorisations sont délivrées par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) :
- Formulaire de demande : https://www.ge.ch/document/demande-autorisation-activites-nature
- Contact : Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) | ge.ch

iii. **Zones des 300 mètres autour d'un bâtiment public ou d'une organisation internationale :**
"Règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation (RaLA)".
Sans dérogation exceptionnelle, il est interdit de voler à moins de 300 mètres des bâtiments et organisations mentionnées.

- Contact : Faire voler un drone à Genève | ge.ch

iv. **Zones avec restriction :**
Selon les textes : *"Ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales (OACS)"* et *"Règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation (RaLA)"*, sont notamment considérés comme zone avec restriction les lieux suivants : établissements pénitentiaires, établissements judiciaires, postes de couplage et sous stations électriques.

a. Sous-stations de "Swissgrid"
- Contact : Vols de drones | Swissgrid

b. Établissements relatifs à l'office cantonal de la détention (OCD)
- Contact : Office cantonal de la détention | ge.ch

c. Zones soumises à autorisation du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) (pendant les périodes et heures scolaires)
- Contact : Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) | ge.ch

D'autres lieux sont également soumis à autorisation :

d. CERN
- Contact : Nous contacter | CERN

di. Citernes à Vernier
- Contact Petrostock SA : Contact — Petrostock SA
- Contact SOGEP SA : SOGEP - Qui sommes-nous ?

dii. ONU
- Contact : Nous contacter | ONU GENEVE

diii. Stade de Genève
- Contact : Stade de Genève - Le stade des genevois - Contact & Accès

3. Plan de vol

Veuillez mentionner vos points de décollages et d'atterrissages en fonction de la surface de votre zone de vol et dans l'obligation du contact visuel direct entre le pilote et son drone.

Zones de décollage / atterrissage

Zone de vol

4. Processus en deux étapes

<u>1. Demande d'ouverture de dossier</u>

Minimum 5 jours ouvrés avant la date souhaitée

Formulaire "Demande d'ouverture de dossier" complet (annexes comprises)	À envoyer à la police

↓

Pré-analyse du dossier

↓

Réponse avec pré-avis (n'autorise pas le vol)

Pré-avis négatif	Pré-avis positif
• Demande d'ouverture de dossier refusée.	• Ouverture du dossier et envoi du formulaire "Demande de vol" à compléter.

<u>2. Demande de vol</u>

Minimum 2 jours ouvrés avant la date souhaitée

Formulaire "Demande de vol" completé • Disponible suite à l'ouverture du dossier.	À envoyer à la police

↓

Analyse de la demande de vol

↓

Réponse finale

Demande refusée	Autorisation exceptionnelle accordée
• Vol de drone interdit.	• Vol de drone autorisé.